



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq le onze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt huit mars deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-1-1-16

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE BUDGET PRIMITIF 2025
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (pouvoir donné à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. RAUZY Jean (pouvoir donné à MB. MAERTEN)
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (pouvoir donné à F. FILLATRE)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme Marie-Dominique CHAPUS (en remplacement de C. BOISSEAU)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LE CORRE Christiane : M. LOPES Ernest (pouvoir donné à L. BRU) : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth : M. ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents :

Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	: Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Vanessa ESCUDE a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC7-1-1-16

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE BUDGET PRIMITIF 2025

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le conseil d'exploitation de la régie « Assainissement des Deux Rives » et la commission environnement ont rendu un avis favorable dans leurs séances du 18 mars 2025.

Le Président propose donc :

- d'approuver ces propositions,
- d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,
- de reporter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :
 - Déficit de fonctionnement (002) : 8 308,68 €,
- d'adopter le budget primitif 2025 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver ces propositions,
- d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,
- de reporter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :
 - Déficit de fonctionnement (002) : 8 308,68 €,
- d'adopter le budget primitif 2025 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Fait à Valence d'Agen, le 11 avril 2025

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

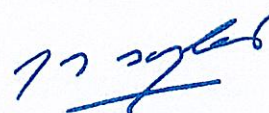
A Valence d'Agen, le 14 avril 2025

La secrétaire de séance
Mme le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **24 AVR. 2025**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **24 AVR. 2025**

AR Préfecture

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2025 DU SPANC

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250411-2025CC7_1_2_16-BF

Numéro d'acte : 2025CC7_1_2_16

Date de décision : 11/04/2025

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgétaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : PREFSPANC_11202501_seal.xml

Fichier(s) annexes(s) : RESULTATS_2024_SPANC.pdf

2025CC7-1-1-16 VOTE DU BUDGET ANNEXE BUDGET PRIMITIF 2025 SPANC.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/04/2025 11:46:53

Date de réception de l'AR : 24/04/2025 11:47:38